

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

Date de la séance : 9 janvier 2023

Date d'affichage : 10 janvier 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le dix-neuf décembre deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Rachel RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Thierry HOUSER

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 6 décembre 2022.

### **1° RECRUTEMENT MAITRE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION**

Pour rappel, des études réalisées par un ingénieur ont démontré que notre station d'épuration devient trop petite, et une mise en demeure du service des eaux de la Préfecture nous a sommés de la remettre en conformité. Donc afin de mener à bien cette mise en conformité, et étant donné que les compétences de la station d'épuration nous reviennent, il nous incombe de recruter un maître d'œuvre.

Un appel d'offres a donc été lancé via internet, et quatre cabinets de maîtrise d'œuvre ont donné suite.

La commission d'appels d'offres composée de Mr le Maire, Mme Marie-Noëlle Perrot, Mr Roland Gaume, Mr Nicolas Girardot assistés de deux membres de la Communauté de communes du plateau de Maîche ont procédé à l'ouverture des plis le 16 décembre 2022. Trois cabinets qui ont des expériences dans ce domaine avec les collectivités ont été retenus :

- BEREST RHIN RHÔNE (Colmar) pour un montant de 38 600€ soit 5% du coût estimé des travaux
- CABINET ANDRE (Pontarlier) pour un montant de 42 200€ soit 5,47% du coût estimé des travaux
- IRH INGENIEUR (Colmar) pour un montant de 51 690€ soit 6,70% du coût estimé des travaux

Afin de procéder au choix du cabinet, le conseil municipal est appelé à voter à bulletin secret. Mr le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote en raison de son lien de parenté avec un des cabinets.

Après dépouillement du vote, avec 13 (treize) voix, le cabinet BEREST RHIN RHÔNE est retenu et en sera informé par courrier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 2° PERISCOLAIRE DE BONNETAGE

Dans le cadre de l'accompagnement périscolaire pour l'enfant Marius Paillot-Volpi, un échange a eu lieu le 14 décembre 2022 entre Mr le Maire des Fontenelles et Mme le Maire de Bonnetage en présence de Mr le Sous-Préfet Nicolas ONIMUS. Il a été convenu que la commune des Fontenelles s'engage à participer financièrement à hauteur de 400€ mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et que notre commune fera une demande auprès du fonds de secours aux communes afin d'obtenir une aide financière pour palier à cette participation qui représente un gros effort financier...

Mais en fin d'année, nous avons été informés par la Sous-Préfecture que nous ne pouvions pas prétendre à cette aide... Il faut donc réfléchir pour trouver d'autres solutions, et pousser d'autres portes afin de trouver une aide financière. Ce dossier reste en attente.

## 3° DIVERS

### Convention

Une nouvelle convention va être signée avec la fromagerie pour la facturation d'assainissement.

### Dématérialisation

A la demande de la Préfecture, les envois de dossiers (délibérations...) doivent se faire de manière dématérialisée. Pour ce faire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société AGEDI qui installera un logiciel pour un montant de 750€ TTC.

### Vœux 2023

Ils auront lieu le vendredi 20 janvier à 20h, en partenariat avec la Communauté de communes du Plateau du Russey.

### Prêt de la salle socioculturelle

Un concours de tarot est organisé par l'association des parents d'élèves de l'école de Bonnetage, nous leur prêtons la salle donc nous ne donnerons pas suite à leur demande de lot.

### Extinction des lampadaires

Nous avons reçu le devis de l'entreprise Eric Houser d'un montant de 1181,88€ TTC. Ce devis est validé et le conseil municipal, et il est décidé d'éteindre les éclairages publics de 23h à 5h. La population sera informée de la date de prise en compte par des flyers distribués en temps voulu.

### Dossier à remettre à la mairie

Tout dossier demandé par la mairie est à remettre au secrétariat, et non chez un( e) conseiller(ère). Dorénavant, chacun devra remettre les documents au secrétariat ou dans la boîte à lettres de la mairie.

## RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Recrutement maître d'œuvre
2. Dématérialisation des documents

La séance est levée à 22h15

Fait en séance les jours, mois et an susdits